

RESUME NON TECHNIQUE :

Dans le cadre de la cessation des activités de la **station-service localisée 95, rue Louis Pasteur à L'AIGLE (61)**, et suite à la réalisation d'études de pollution des sols menées depuis 2002 par HPC Envirotec, la société EG France a confié à notre société la réalisation des prestations suivantes :

- une mission d'assistance technique et de suivi lors des opérations de démantèlement des installations pétrolières (cuves enterrées de stockage de carburants et d'huiles usagées, séparateurs d'hydrocarbures, aire de dépotage et manifolds associés),
- la gestion des matériaux reconnus impactés à proximité des installations précitées lors de ce démantèlement, complétée par le prélèvement d'échantillons de fonds et de flancs de fouille au sein des sols demeurés / remis en place,
- une évaluation de la qualité de l'air ambiant au cours des travaux.

Les travaux suivis par HPC Envirotec se sont déroulés du **16 octobre au 22 novembre 2017** et ont été réalisés par l'entreprise STPEE (Villebon-sur-Yvette - 91).

Les opérations d'excavation / tri de matériaux, conduites jusqu'à la profondeur maximale d'env. 5,7 m (limite technique par l'atteinte de la zone saturée), ont ainsi permis l'évacuation d'environ **1 500 tonnes** de matériaux impactés vers le centre agréé de Sotteville-Lès-Rouen (76).

A l'issue de ces prestations, des zones présentant des constats organoleptiques positifs ont été mises en évidence confirmées par les résultats d'analyses de matériaux laissés en place. Les résultats obtenus ont notamment montré des concentrations résiduelles significatives en hydrocarbures volatils C₃-C₁₀, en hydrocarbures C₁₀-C₄₀ et BTEX.

Par ailleurs, le contrôle de la qualité de l'air ambiant au cours des opérations de gestion des matériaux impactés a permis de mettre en évidence des teneurs très faibles en hydrocarbures volatils au droit de la zone de travaux ainsi qu'en périphérie du chantier.

Au regard des résultats obtenus concernant la qualité résiduelle du sous-sol à l'issue des opérations de démantèlement et conformément à la méthodologie nationale de gestion des sites et sols pollués d'avril 2017, les mesures suivantes sont préconisées :

- poursuite de la surveillance de la qualité des eaux souterraines via le réseau de piézomètres existants et la pose de nouveau(x) ouvrage(s), dont l'objectif sera d'appréhender la dynamique d'évolution de la qualité chimique des eaux souterraines au regard des impacts sols retirés,
- réalisation d'un Plan de Gestion, dont l'objectif sera de conduire une Analyse des Risques Résiduels au regard d'un usage futur à définir et de mettre en place d'éventuelles restrictions d'usage.